

du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital social et pour d'autres amendements à sa charte.

Au sujet de la pétition de *J. W. Dawson*, C.M.G., président, et de l'honorable *P. J. O. Chauveau*, vice-président, et autres, membres de la Société Royale du *Canada*, votre comité trouve qu'elle n'est pas de nature à requérir la publication d'un avis.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé jusqu'à vendredi, le 9 courant.

Sur motion de *M. Beaty*, secondé par *M. Kranz*,

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit prorogé à vendredi, le 9 mars courant, conformément à la recommandation du comité des ordres permanents.

Ordonné, que *M. Kilvert* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance sur la vie *La Fédérale* :

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Gunn* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*, et l'acte qui l'amende.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Tassé* ait la permission de présenter un bill pour incorporer la Société Royale du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Dawson* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la compagnie d'amélioration de la rivière *La Pluie*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Charlton* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte de la Puissance du *Canada*, quarante-cinq *Victoria*, chapitre cent vingt-quatre, concernant le fonds des biens temporels de l'Eglise presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Tupper* (*Pictou*) ait la permission de présenter un bill à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie des poudres de l'*Acadie*.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Small* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de Fidéicommiss et de Construction de chemins de fer de la Puissance du *Canada* (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.